

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Forrestall, appuyé par M. Bell, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre des mesures immédiates, de concert avec les autorités provinciales compétentes, pour mener à bonne fin, dans les douze prochains mois, l'étude de rentabilité du projet d'énergie marémotrice du Bassin de Minas; et selon les résultats de cette étude, prendre une décision de poursuivre ce projet ou quelque autre, dans les six mois qui suivront la réception de cette étude.—(Avis de motion n° 28)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le Bill C-173, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'au plus tard à onze heures ce soir, la Chambre dispose de toutes les questions nécessaires en vue d'adopter le Bill C-173, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill C-173, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, qui est rapporté avec des amendements.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, ledit bill, modifié, est agréé.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

La question est mise en délibération;

M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose,—Que le Bill C-173 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit déferé au comité plénier de la Chambre en vue de le modifier de manière à prévoir un ministère du Logement et des Affaires urbaines.

M. l'Orateur par intérim invoque le commentaire 418 de Beauchesne, quatrième édition, et déclare l'amendement irrecevable en ce que: «... tous les amendements qui peuvent être proposés à l'étape de la deuxième lecture d'un bill peuvent l'être à celle de la troisième lecture sauf qu'ils ne peuvent porter sur un sujet étranger au bill».

La motion principale, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième et adopté.